

Délibération n°08

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
30 octobre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
12 novembre 2019

Objet :
Projet de
démolition/reconstruction de 9
logements en VEFA Résidence
«Belle Epoque» Avenue des
Etats-Unis à Chatel Guyon : aide
financière à Logidôme

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Jean-Paul AYRAL, *a donné pouvoir* à M Jacques VIGNERON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir* à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET

Absents :

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M José BELDA

Rapport n°08 – Projet de démolition/reconstruction de 9 logements en VEFA Résidence «Belle Epoque» Avenue des Etats-Unis à Chatel Guyon : aide financière à Logidôme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20181218.13 du conseil communautaire du 18 décembre 2018, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération n°20190423.28 du conseil communautaire du 23 avril 2019 portant approbation du règlement de RLV en faveur des aides en faveur du logement,

Considérant le projet porté par LOGIDOME pour la démolition/reconstruction de 9 logements en VEFA Résidence «Belle époque» Avenue des Etats-Unis à Chatel Guyon,

Considérant le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel est fixé à 1 176 210.10 €,

Considérant que LOGIDOME sollicite de la part de RLV une aide de 117 000 € pour les 9 logements,

Considérant que l'analyse du dossier montre que le projet répond aux critères du règlement des aides de RLV et qu'ainsi LOGIDOME peut bénéficier d'une aide de 72 000 € pour ces 9 logements :

- le projet bénéficie d'une décision d'agrément de l'Etat – Programmation 2019- et d'un financement PLUS et PLAI,
- le projet est proche du centre bourg, des commerces, des écoles et des transports,
- la typologie des logements (du T2 au T4) et leur surface (de 48 m² à 52 m² pour les T2 – de 70 m² à 73 m² pour les T3 et 83,75 m² pour les T4) permettent d'accueillir différents schémas familiaux,
- les loyers (de 321 € à 381 € pour les T2 – de 426 € à 499 € pour les T3 – de 494 € à 553 € pour les T4) sont conformes,
- les charges sont contrôlées par l'installation d'une chaufferie collective aux normes RT 2012.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'attribution à LOGIDOME d'une aide financière de 72 000 € pour l'opération de 9 logements locatifs sociaux située Résidence «Belle époque» Avenue des Etats-Unis à Chatel Guyon,**
- **approuve les termes de la convention de financement correspondante et autorise le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 6 novembre 2019

***Le Président
Frédéric BONNICHON***



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20191105-
DELIB2019110508-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019